

**«Grands» nobles, «petits» nobles, non-nobles
dans les conseils de Maximilien d'Autriche
et Philippe le Beau pour les Pays-Bas**

Jean-Marie CAUCHIES

Le titre proposé pour cette contribution, l'auteur en demeure parfaitement conscient, n'est rien moins qu'équivoque. Les Pays-Bas ne sont pas l'Angleterre, avec son *peerage* et sa *gentry*. Entre mer du Nord et vallée du Rhin, une différence statutaire entre «grands» et «petits» nobles n'est sanctionnée nulle part. Si une classification peut être légitimement tentée, ce ne sera de toute façon pas sur la base de critères objectifs, mais seulement en observant des disparités dans le prestige social. Quant aux «non-nobles» dont il est question, on verra que le service du prince les destine à l'anoblissement, même si l'accession à une charge publique ne se révèle jamais comme telle créatrice de noblesse¹ ; ils appartiennent déjà à ce que des historiens ont appelé un «groupe de transition»². En tout état de cause, il faut

1. P. DE WIN, *The lesser nobility of the Burgundian Netherlands*, dans M. JONES (édit.), *Gentry and lesser nobility in late medieval Europe*, Gloucester - New York, 1986, p. 107 : la faveur du prince doit se manifester, par des lettres ou un geste d'accolade (sur un champ de bataille ou à une autre occasion). Cf. aussi ID., «*Queeste*» naar de rechtspositie van de edelman in de Bourgondische Nederlanden, dans *Tijdschrift voor rechtsgeschiedenis*, t. LIII, 1985, p. 225 : «... was er in deze periode van een automatische binding tussen ambt en adeldom zeker geen sprake» (avec une vaste documentation imprimée à l'appui).

2. Cf. notamment l'article de J. DUMOLYN dans ce volume : «overgangspositie», ou, de manière plus imagée, «vagevuur» (purgatoire)...

bien tenir compte d'emblée, en pointant du doigt d'hypothétiques catégories, de la grande mobilité sociale intranobilière à l'époque. En aucune manière, la noblesse dans un entourage princier de notre espace géographique ne représente une «caste»³... Mais elle constitue néanmoins un milieu, que l'on va s'efforcer de cerner durant un petit nombre d'années, des années qui, le fait est notoire et communément admis, sont caractérisées aux Pays-Bas par un poids accru des nobles, des «seigneurs» dans la politique, en contrepoids du déclin inéluctable des «puissances» urbaines⁴.

L'«héritage» institutionnel légué par les ducs Valois de Bourgogne à leurs successeurs Habsbourg comporte *un* conseil, dit par les historiens «conseil aulique», «hofraad», «Hofrat», et qu'il vaut mieux ne pas appeler, qualifier autrement pour bannir les équivoques. Mais déjà se profile l'«exception judiciaire» puisqu'un conseil plus spécifique paraît assez tôt s'occuper de la justice. Connue sous le nom de «grand conseil» — un terme désignant cependant parfois aussi le «hofraad»... —, sédentarisé à Malines *de facto* depuis la fin de l'année 1501, *de jure* à partir du début de 1504, il mène une activité autonome sans toutefois bénéficier d'une totale indépendance⁵ ; l'exception demeure donc relative, l'organe judiciaire reste lié «au» conseil, le cordon ombilical n'a pas été rompu...

A partir de 1487, un conseil des finances — l'expression se fait alors jour — cristallise des fonctions précédemment attestées en la personne de collaborateurs des princes baptisés alors des noms de surintendant ou commis, sans donc que des charges bien neuves soient ainsi créées. En septembre 1496, une lettre de Maximilien distingue l'existence, auprès de Philippe le Beau, d'un «grant conseil et des

3. P. DE WIN, *The lesser nobility*, *op. cit.*, p. 104-105.

4. «Adelsregime», écrivent parmi d'autres, pour définir le système politique de nos pays sous Philippe le Beau et Charles Quint, R. VAN UYTVEN, *Vorst, adel en steden : een driehoeksverhouding in Brabant van de twaalfde tot de zestiende eeuw*, dans *Bijdragen tot de geschiedenis*, t. LIX, 1976, p. 116, ou J.H.J. GEURTS, «*Onsser stadt in sulken gedranghe*». *Maastricht tussen Brabant en het Rijk, 1500-1550...*, Nimègue, 1993, p. 44-45.

5. Le mot «*zelfstandigheid*» qu'utilise à ce propos le principal historien de l'institution peut paraître excessif : J. VAN ROMPAEY, *De Grote Raad van de hertogen van Boergondië en het Parlement van Mechelen*, Bruxelles, 1973 (*Verhandelingen van de Koninklijke Vlaamse Academie voor Wetenschappen, Letteren en Schone Kunsten van België*, 73), p. 130.

finances» et d'un «conseil privé»⁶. En l'occurrence, on verra dans ce «conseil privé» un groupe restreint («geheime raad», *versus* «hofraad», plus large), peu structuré sous Maximilien, réellement appelé à la vie sous Philippe le Beau⁷.

Quelles sources utiliser pour connaître la composition des groupes agissant politiquement et techniquement dans l'entourage des deux Habsbourg? Il en est de normatives, textes à vrai dire en nombre limité et pas toujours très clairs : ordonnances financières, de l'hôtel, texte organique et lettres patentes de désignation des membres du Grand Conseil de Malines, commissions. Il y a surtout les mentions de service, c'est-à-dire de ceux qui sont censés avoir commandé les actes porteurs de ces mentions ; elles n'offrent évidemment aucune utilité quand elles contiennent les seules expressions «en son conseil» ou «a la relation du conseil»⁸.

Trois exemples de mentions de service détaillées vont nous servir ici de pierres de touche. En novembre 1501, voici la ratification par lettres de Philippe le Beau d'un accord avec le clergé du Hainaut sur les impositions. Quatorze noms sont énumérés, outre «plusieurs autres» non identifiés : six chevaliers de l'ordre de la Toison d'or (Christophe de Bade, Engelbert de Nassau, Jean et Corneille de Berghes, Claude de Neufchâtel et Henri de Witthem) et un noble d'extraction certes plus modeste mais futur chevalier de l'ordre lui aussi (Philibert de Veyré) côtoient quatre dignitaires ecclésiastiques, dont un prélat (l'archevêque de Besançon François de Busleyden, d'une famille noble de rang peu élevé⁹) et trois prévôts de chapitres (Nicolas de Ruter¹⁰, de Louvain, Conrard de Sarto, de Malines, et Philibert Naturel, d'Utrecht), ainsi que des techniciens du droit et des finances, tous trois faits nobles à la faveur de leurs fonctions (Thomas

6. Lettre conservée sous forme de minute, sans millésime, mais que nous pouvons dater avec certitude de 1496 : Vienne, Haus-, Hof- und Staatsarchiv, Maximiliana, carton 42, IV/1.

7. Sur le(s) conseil(s) princier(s) aux Pays-Bas dans les dernières années du XVe et les premières années du XVIe siècle, on verra en dernier lieu J.-M. CAUCHIES, «*Croit conseil*» et ses «*ministres*». *L'entourage politique de Philippe le Beau (1494-1506)*, dans *A l'ombre du pouvoir. Les entourages princiers au moyen âge*, Université de Liège (sous presse).

8. Pour d'autres détails et considérations critiques, cf. *ibid.*

9. Son père, d'origine luxembourgeoise, avait été anobli par Charles le Hardi, duc de Bourgogne, en 1471.

10. Pour sa part fils d'un prêtre, mais futur évêque d'Arras.

et Gérard — dit maître — de Plaine, père et fils, respectivement chancelier et maître des requêtes ; Jérôme Lauwerin, trésorier général des finances)¹¹.

L'ordonnance portant établissement du Grand Conseil de justice à Malines (22 janvier 1504) fournit huit noms (avec «et autres») : cinq chevaliers de la Toison d'or (Engelbert de Nassau, Charles et Michel de Croÿ, Jean de Luxembourg, Claude de Neufchâtel), un noble de moindre rang (Veyré, déjà cité), deux techniciens (Plaine père et Lauwerin)¹².

Les deux mentions exploitées ci-dessus demeurent en soi isolées. Mais il en est qui relèvent d'actes en série et présentent donc l'intérêt de répéter les noms. Ainsi en va-t-il d'une centaine de lettres patentes émanées de Philippe le Beau, alors roi de Castille, pour des ventes, engagères et assignations en garanties de parties du domaine sous le ressort de la Chambre des comptes de Lille (mai 1505-mai 1506). Au total, sept conseillers distincts nommément désignés (on retrouve encore «et autres») interviennent de façon intense, sans être tous présents à chaque fois, mais aussi sans qu'un quelconque huitième nom soit cité plus épisodiquement : trois chevaliers de la Toison d'or (Jean et Jacques de Luxembourg, Guillaume de Croÿ), un seigneur de plus modeste noblesse (Charles de Poupet¹³), un dignitaire ecclésiastique (Philibert Naturel, chancelier de l'ordre de la Toison d'or) et deux techniciens de premier rang (Plaine père et Lauwerin)¹⁴.

11. J.-M. CAUCHIES, *Indices de gestion, formules de décision. Les mentions de service dans les actes princiers pour les Pays-Bas au XVe siècle*, dans *Décisions et gestion. Septièmes rencontres*, 26 et 27 novembre 1998, Toulouse, 1999 (*Collection Histoire, gestion, organisations*, 7), p. 21-22.

12. Ch. LAURENT (édit.), *Recueil des ordonnances des Pays-Bas. 2e série (1506-1700)*, t. I, Bruxelles, 1893 (*Commission royale pour la publication des anciennes lois et ordonnances de la Belgique*), p. 76-77.

13. D'origine comtoise, fils d'un receveur général des finances ducales bourguignonnes et gendre du chancelier Thomas de Plaine.

14. J.-M. CAUCHIES, *Voyage d'Espagne et domaine princier : les opérations financières de Philippe le Beau dans les Pays-Bas (1505-1506)*, dans Ph. CONTAMINE, Th. DUTOUR et B. SCHNERB (édit.), *Commerce, finances et société (XIe-XVIe siècles). Recueil de travaux d'histoire médiévale offert à M. le Professeur Henri Dubois*, Paris, 1993 (*Cultures et civilisations médiévales*, IX), p. 225, et ID., *Indices de gestion...*, *op. cit.*, p. 22-23.

Une première exploitation de ces quelques données permet de dégager un bel équilibre de «profils». Parmi les «grands» nobles figure toujours le premier chambellan de l'archiduc d'Autriche puis roi de Castille, c'est-à-dire le premier dignitaire de son hôtel (Engelbert de Nassau, Jean de Berghes, Jean de Luxembourg). Un soi-disant «petit» noble, homme de coulisses, répond à l'appel (Philibert de Veyré ou Charles de Poupet). Le «premier ministre» (le chancelier Thomas de Plaine) et le «ministre des finances» (le trésorier général Jérôme Lauwerin) font de même. Le constat vaudrait aussi pour des décisions de teneur moins primordiale, voire anodine. Ainsi dans un acte d'avril 1497 attribuant une pension à Gautier Chastelain, fils du célèbre chroniqueur et indiciaire, les cinq conseillers de la mention de service (outre le fréquent «et autres») sont-ils deux chevaliers de la Toison d'or (Philippe de Bourgogne-Beveren et Baudouin de Lannoy-Molembaix), un dignitaire ecclésiastique (François de Busleyden, alors prévôt du chapitre cathédral de Liège) et deux techniciens des finances (les trésoriers Thibaut Barradot et Hue du Mont)¹⁵.

Certes l'exploitation des mentions de service soulève-t-elle nombre de problèmes de nature critique. Ne prend-on en considération que des «grands noms» de seigneurs (la naissance) ou de titulaires de hautes fonctions (la charge), sans toujours faire état de «techniciens» moins en vue mais non moins agissants? Pourquoi tantôt se référer au «conseil» sans citer personne, tantôt épinglez des individus? Lorsqu'on désigne tels ou tels, veut-on établir une césure (implicite) entre conseillers effectifs¹⁶ et «de parade»? On sait en tout cas que dans une enquête comme celle-ci, il ne convient pas de s'assujettir à la qualification de «conseiller» portée par une foule d'hommes : ce peut être là un simple titre honorifique, n'impliquant pas des interventions politiques actives, délivré à des gens de tout rang, de toute origine et de toute fonction¹⁷. Ainsi le compte de la recette générale des finances pour l'exercice 1495, première année complète du gouvernement personnel de Philippe le Beau, comporte-t-il un chapitre d'«ambassades et gros voyages» fort de plus de 20 folios

15. K. URWIN, *Georges Chastelain. La vie, les œuvres*, Paris, 1937, p. 170-172.

16. Soit le profil du conseiller «quotidien», «tägliches Rat», constamment - ou à tout le moins souvent - présent, esquissé par P. MORAW, *Conseils princiers en Allemagne au 14e et au 15e siècle*, dans R. STEIN (édit.), *Les courtiers du pouvoir au bas moyen âge. Les Pays-Bas bourguignons dans un contexte européen*, Turnhout, 2001 (*Burgundica IV*), p. 169.

17. Cf. J.-M. CAUCHIES, «*Croit conseil*» et ses «*ministres*», *op. cit.*

(recto et verso) : dix-neuf personnes y sont parées du titre de conseiller, soit chambellans et maîtres d'hôtel, maîtres des requêtes de l'hôtel, maîtres à la chambre des comptes, membres de conseils provinciaux¹⁸. Un «estat» relatif à la gestion et au personnel de la chambre de l'archiduc (1er février 1503, n. st.) livre sans doute une clef, en consignnant le fait que Charles de Poupet, conseiller chambellan, par ailleurs premier sommelier de corps, «aura entrée en conseil, comme il est acoustumé aux mesmes gages»¹⁹. Une distinction existe donc entre la qualité de «conseiller», reconnue à Poupet et assez répandue, et la prérogative, plus rare et non rémunérée comme telle par un supplément de gages, de participer au «conseil» ; cela doit signifier que tout conseiller n'est pas *ipso facto* membre actif d'un tel «conseil», n'y a pas d'office, comme le dit la source, ses entrées. Ici un noyau de gens actifs, là une nébuleuse de gens «nommés», en quelque sorte²⁰.

Au Grand Conseil de justice à Malines, réceptacle de juristes comme il se doit, la noblesse n'est pourtant pas exclue *qualitate qua*. Cela veut dire que s'il s'y trouve des juristes d'origine noble siégeant parce que juristes, certes peu nombreux, «oiseaux rares»²¹, il y vient aussi des nobles non-juristes en leur qualité de noble. C'est là un indice fort de ce que nous évoquions plus haut : le Grand Conseil de Malines ne dispose pas d'une indépendance totale par rapport au conseil politique ducal, même encore après 1504.

Le conseil financier, en mutation organique constante en dépit de sa permanence fonctionnelle, repose en pratique sur une association de nobles et de non-nobles, de sang et de technique, sous différentes dénominations. Les «grands» nobles sont six en 1487 (Philippe de Clèves, Philippe de Bourgogne-Beveren, Jean de Berghes, Baudouin de Lannoy-Molembaix et Jean de Lannoy-Mingoval, ainsi que, figure d'un type inédit, le baron autrichien Martin de Polheim) ; il en restera plus tard un seul (Philippe de Bourgogne-Beveren puis Guillaume de

18. Lille, Archives départementales du Nord, B 2151, f. 180r. sq.

19. Bruxelles, Archives générales du Royaume, Papiers d'Etat et de l'Audience, 22, f. 154v. (document original, signé de la main de Philippe le Beau).

20. Nous empruntons ces deux termes bien contrastés à un article récent : J.-Ph. GENET, *Les conseillers du prince en Angleterre à la fin du moyen âge : sages et prudents?*, dans R. STEIN (édit.), *op. cit.*, p. 119.

21. J. VAN ROMPAEY, *De Grote Raad*, *op. cit.*, p. 162, les décrit comme des «witte raven» (l'expression française correspondante serait «merles blancs»)...

Croÿ — avec un intermède ecclésiastique : François de Busleyden). Quant aux non-nobles, il s'agira d'une demi-douzaine de fonctionnaires distincts entre 1487 et 1499, année de la commission de trésorier général (unique) des domaines et finances (délivrée à Lauwerin), charge que son titulaire exercera jusqu'en 1508 ; on notera que plusieurs d'entre eux seront faits chevaliers et détiendront des seigneuries (ainsi Thibaut Barradot, seigneur de Leulinghen²², Jérôme Lauwerin, seigneur de Watervliet, ou Roland Le Fèvre, seigneur de Tamise).

La composition du «grant conseil et des finances» nous est partiellement connue grâce à l'énumération de dix-sept noms que fournit la lettre impériale de 1496 déjà citée²³. Il comporte neuf membres de la haute noblesse, à savoir quatre princes du sang (Philippe de Clèves, Engelbert de Nassau, Philippe de Bourgogne-Beveren, le bâtard Baudouin de Bourgogne) et cinq chevaliers de la Toison d'or — ce que sont aussi Nassau et Beveren — (Charles et Guillaume de Croÿ, Jean de Berghes, Baudouin de Lannoy-Molembaix, Hugues de Melun), un «petit» noble (Olivier de La Marche), un ecclésiastique (Eynatten, prévôt de Maastricht), trois hauts fonctionnaires (le chancelier de Bourgogne Carondelet, le président du Grand Conseil — et futur chancelier — Thomas de Plaine, le chancelier de Brabant Hauthem) et trois autres techniciens (un maître des requêtes, Gondebault — pourvu depuis 1491 d'une seigneurie, Chastre — , et deux financiers, les trésoriers Barradot et Du Mont). Mais un détail du texte, désignant en bloc «les autres chevaliers et confreres de nostre ordre de la thoison d'or» tend à établir une équation Toison d'or = conseil.

Le temps de la majorité de Philippe le Beau (1494-1506) est réputé avoir été celui d'une mainmise de seigneurs de haut rang sur le gouvernement des Pays-Bas, une situation «enregistrée» par le chancelier bientôt septuagénaire Jean Carondelet, démissionnaire en décembre 1496, vu son âge sans doute, mais aussi parce qu'il prend conscience du poids d'autres «têtes», de «profils» distincts du sien, dans un autre contexte politique²⁴.

Demeure largement absente ici la «petite» ou «moyenne» noblesse, soit ces hommes qui ne sont ni «du sang» ni quasi

22. Promu, de surcroît, maître d'hôtel de Philippe le Beau en 1497.

23. Cf. n. 6 *supra*.

24. D'extraction bourgeoise, diplômé en droit de Dole (Franche-Comté), il était né en 1428/29.

nécessairement «toisonnés», tout en appartenant à des familles «agrées» (par la naissance, la faveur des princes, le mode de vie). On en rencontre plus d'un au détour des pages écrites entre autres par les chroniqueurs officiels de la cour de Bourgogne, Jean Molinet et Jean Lemaire de Belges²⁵. Citons à titre d'exemples Jacques de Gavre (fait chevalier de la Toison d'or en 1516), un Flamand promu grand bailli de Hainaut, des Jauche-Mastaing ou des Halewijn — lignées qui détiendront d'importantes charges baillivales à Gand, Bruges ou Ypres — , ou encore Philippe de Boussu (ou de Hennin), Hainuyer, bailli des bois de son comté natal et prévôt-le-comte à Valenciennes, qui ne suivra pas les traces de son père Pierre dans les rangs de l'ordre de la Toison d'or. Tous ceux-là paraissent donc confinés dans des fonctions régionales, en particulier d'officiers de justice, sous réserve de quelques «chasses gardées» de la «grande» noblesse, à l'instar de la charge de gouverneur de Hollande, toujours dévolue à un chevalier de la Toison d'or²⁶. Ils peuplent les rangs des «conseillers», titrés mais pas forcément associés à l'exercice du pouvoir gouvernemental²⁷. Voilà tel bailli de Courtrai (un Baenst, chevalier, fils d'un conseiller au Grand Conseil détenteur de petites seigneuries en Flandre), tel bailli du Roman Pays de Brabant (un Glymes, chevalier, apparenté au célèbre Jean de Berghes, seigneur notamment à Perwez), tel grand bailli de Hainaut (un Rolin, chevalier, fils du célèbre chancelier bourguignon de Philippe le Bon, seigneur en Hainaut), tel souverain bailli de Flandre (un Praet, chevalier et seigneur), tel grand veneur de Flandre (un Maßmünster, ou Masevaux²⁸, chevalier),...

25. Cf. notamment l'«Index des noms propres» que nous avons récemment établi pour l'édition critique par A. SCHOYSMAN de la *Chronique de 1507* de J. LEMAIRE DE BELGES, Bruxelles, 2001 (*Collection des Anciens auteurs belges*, in-8°, nouv. série, 10), p. 203-218.

26. P. DE WIN, *The lesser nobility*, *op. cit.*, p. 115 n. 65.

27. A propos de ces nobles ancrés dans les fonctions baillivales en Flandre, cf. J. VAN ROMPAEY, *Het grafelijk baljuwsambt in Vlaanderen tijdens de Boergondische periode*, Bruxelles, 1967 (*Verhandelingen... Academie... Schone Kunsten*, 62), p. 238-240.

28. D'une famille de Haute-Alsace (les *Vorländer* ou «pays antérieurs» des possessions des Habsbourg) ; il s'agit ici de Melchior, fils d'un maréchal de la cour d'Innsbruck, venu dans les Pays-Bas en compagnie de Maximilien en 1477 : cf. H. NOFLATSCHER, *Räte und Herrscher. Politische Eliten an den Habsburgerhöfen der österreichischen Länder (1480-1530)*, Mayence, 1999 (*Veröffentlichungen des Instituts für europäische Geschichte Mainz, Abt. Universalgeschichte*, 161), p. 41, 55, 262.

La noblesse des Etats bourguignons bénéficie d'une conjoncture politique favorable durant les deux dernières décennies du XV^e siècle. Le poids des villes y décline, les rébellions ont convaincu les gouvernants de se défier d'elles et de garder leurs distances. Par ailleurs, après une crise consécutive à la mort du duc Charles le Hardi (1477), l'ordre de la Toison d'or connaît un renouveau, gagnant en canaux d'influence ce qu'il perd en faste et en brillant, arrimant assurément ses membres et leur descendance aux plus hautes sphères nobiliaires²⁹. En conséquence, on les y a rencontrés, se côtoient dans les allées du pouvoir une pléiade de grands nobles, que soudent des liens familiaux étroits (Berghes, Croÿ, Lannoy, Luxembourg et apparentés), un petit nombre d'ecclésiastiques pourvus d'honorables fonctions, dont la naissance, souvent contrastée, importe peu (Henri de Berghes, Busleyden, Naturel, Ruter), des hommes sortis du rang mais de petit sang noble, en particulier méridional (La Marche, Poupet, Veyré). Souvent les mêmes...

Ne nous y trompons pas toutefois : n'y voyons pas des groupes «organisés», dont une sorte d'aristocratie bien structurée. Nous ne sommes pas en Espagne où, spécialement en Castille, l'attribution d'un titre nobiliaire, monopole de la monarchie, permet comme telle l'accès à une «strate supérieure» définissable alors comme une «aristocratie»³⁰. L'heure est aux individus, souvent liés, il est vrai, par des alliances familiales, distingués de leurs équivalents dans la société par leur impact, leur prestige, leur influence, non par le droit³¹.

Il y a peu de temps, nous avons tenté de reconstruire ce qu'aurait pu être le «gouvernement», le «conseil des ministres», dirait-on de nos jours, de Philippe le Beau majeur. Le résultat de cet exercice, pour

29. Cf. R. VAN UYTVEN, *Vorst, adel en steden...*, op. cit., p. 111 ; P. DE WIN, *De lagere adel in de Bourgondische Nederlanden*, *ibid.*, t. LXIX, 1986, p. 194.

30. J.-P. DEDIEU, *Les agents du roi en Espagne (milieu du XVI^e - début du XVIII^e siècle)*, dans *Les monarchies française et espagnole (milieu du XVI^e - début du XVIII^e siècle)*. Actes du Colloque de 2000 (de l'Association des historiens modernistes des universités), Paris, 2001, p. 58 n. 18. On rappellera que les débuts d'une législation nobiliaire soucieuse du bon usage des titres et de la production des preuves ne se situeront dans les Pays-Bas (méridionaux) qu'à la fin du règne tumultueux de Philippe II, en 1595.

31. Celui-ci ne permet pas en tout état de cause de séparer strictement nobles et non-nobles dans les Pays-Bas avant 1595 : P. DE WIN, *The lesser nobility*, p. 118 n. 112.

approximatif qu'il soit, ne manque pas de procurer quelques enseignements³².

LES «TRENTE-TROIS MINISTRES» DE PHILIPPE LE BEAU (1494-1506)

1. Christophe, margrave de BADE -
gouverneur du Luxembourg - T.O. 1491
2. Corneille de BERGHES, seigneur de Zevenbergen -
militaire et amiral - T.O. 1501
3. † Henri de BERGHES - évêque de Cambrai - chef du conseil -
chancelier T.O./ecclésiastique
4. Jean de BERGHES, seigneur de Bergen op Zoom -
premier conseiller-chambellan - T.O. 1481
5. Baudouin, bâtard de BOURGOGNE - chef du conseil
6. Philippe, bâtard de BOURGOGNE -
amiral et lieutenant général en Gueldre - T.O. 1501
7. † Philippe de BOURGOGNE, seigneur de Beveren -
chef des finances - amiral - T.O. 1478
8. † François de BUSLEYDEN, dit le prévôt de Liège -
archevêque de Besançon - chef des finances puis du
conseil/ecclésiastique
9. Charles de CROÿ, prince de Chimay -
lieutenant et capitaine général en Hainaut - T.O. 1491
10. Ferry de CROÿ, seigneur du Rœulx - militaire - T.O. 1505
11. Guillaume de CROÿ, seigneur de Chièvres - chef des finances -
lieutenant général dans les Pays-Bas - T.O. 1491
12. Michel de CROÿ, seigneur de Sempy - diplomate - T.O. 1501

32. Ils ont spécialement nourri notre étude déjà citée : «*Croit conseil*» et ses «*ministres*».

13. Florent d'EGMOND, seigneur d'IJsselstein -
militaire - gouverneur de Gueldre - T.O. 1505
14. Jacques, comte de HORNES - militaire - T.O. 1505
15. Charles, baron de LALAING - T.O. 1505
16. † Baudouin de LANNOY, seigneur de Molembaix -
gouverneur de Flandre gallicante - T.O. 1481
17. Jérôme LAUWERIN, trésorier général des domaines et finances
18. Jean LE SAUVAGE, président du Conseil de Flandre
19. Jacques de LUXEMBOURG, seigneur de Fiennes -
gouverneur de Flandre et d'Artois - T.O. 1491
20. Jean de LUXEMBOURG, seigneur de Ville -
premier conseiller-chambellan - T.O. 1501
21. Hugues de MELUN, vicomte de Gand - militaire - T.O. 1491
22. † Engelbert, comte de NASSAU - chef du conseil -
lieutenant général dans les Pays-Bas -
premier conseiller-chambellan - T.O. 1473
23. Henri, comte de NASSAU - militaire - T.O. 1505
24. Philibert NATUREL, dit le prévôt d'Utrecht - diplomate -
chancelier T.O./ecclésiastique
25. † Claude de NEUFCHÂTEL, seigneur du Fay -
maréchal de Bourgogne - T.O. 1491
26. Gérard de PLAINE, seigneur de La Roche - légiste et diplomate
27. Thomas de PLAINE, seigneur de Maigny -
président du Grand Conseil - chancelier «de Bourgogne»
28. Charles de POUPET, seigneur de La Chaulx - diplomate
29. Charles de RANCHICOURT, dit le prévôt d'Arras -
diplomate/ecclésiastique
30. Nicolas de RUTER, dit le prévôt de Louvain - évêque d'Arras -
trésorier des finances/ecclésiastique

31. † Conrard de SARTO, dit le prévôt de Malines -
légiste/ecclésiastique
32. Philibert de VEYRÉ - diplomate - T.O. 1505
33. Henri de WITTHEM, seigneur de Beersel - militaire - T.O. 1491

Vingt-sept laïcs, six ecclésiastiques. Parmi les premiers, pas moins de vingt-et-un seront faits chevaliers de l'ordre de la Toison d'or ; un autre, de bonne lignée, mais à la carrière très tumultueuse, est Baudouin de Bourgogne, un des derniers bâtards de Philippe le Bon ; Poupet est le prototype du «petit» noble de coulisses ; les quatre derniers étaient appelés à rejoindre les rangs de la même «petite» noblesse. Des hommes d'Eglise, trois deviendront évêques voire archevêque. Un «gratin» donc, sous tous les angles.

Le poids des individus dans le fonctionnement des rouages est encore bien mis en valeur à travers deux témoignages autorisés. Celui d'abord des Rois Catholiques qui, chargeant leurs ambassadeurs aux Pays-Bas de notifier à Philippe le Beau l'octroi par leurs soins de gratifications à des hommes utiles aux négociations en cours (1504), épingle les noms du chancelier Thomas de Plaine, d'un Croÿ et de deux Luxembourg³³. Plus tard celui de Marguerite d'Autriche, ayant depuis peu en charge la direction des Pays-Bas et signalant à l'attention de son père, l'empereur Maximilien, «ceux qui plus peuvent faire de service a cesteditte maison» : et de mentionner Croÿ, Luxembourg, Berghes³⁴.

La force de ces «grands» nobles, leur impact politique, résulte non seulement de leur sang mais davantage encore de leur rôle fédérateur entre des institutions certes en voie de spécialisation mais encore loin d'être coupées les unes des autres. De quoi imprégner

33. *Correspondencia de Guttiere Gómez de Fuensalida, embajador en Alemania, Flandes é Inglaterra (1496-1509)*, édit. Duque de BERWICK y de ALBA, Madrid, 1907, p. 255 : «el chanciller», «gran baylio de Henaut» (Guillaume de Croÿ), «mose de Villa» et «mose de Fyenes» (les frères Jean et Jacques de Luxembourg) ; il s'agit de revenus assignés sur le royaume de Naples.

34. J. CHMEL, *Urkunden, Briefe und Actenstücke zur Geschichte Maximilians I. und seiner Zeit*, Stuttgart, 1845 (Bibliothek des literarischen Vereins in Stuttgart, 10), p. 273-274.

toujours de «féodalité», comme d'autres l'ont souligné, l'«Etat moderne» naissant³⁵...

BIBLIOGRAPHIE

Il ne pouvait être question, dans les limites de cet article, de fournir les références permettant d'identifier avec soin chacun des nombreux conseillers cités et de situer ses possessions. Sont donc répertoriés ici quelques travaux, de préférence récents, dans lesquels de tels renseignements figurent et d'où ils ont pu être tirés et exploités par nos soins.

R. DE SMEDT (éd.), *Les Chevaliers de l'Ordre de la Toison d'or au XVe siècle. Notices bio-bibliographiques*, Francfort/Main, 2000² (*Kieler Werkstücke, Reihe D : Beiträge zur europäischen Geschichte des späten Mittelalters*, 3)

H. COOLS, *Mannen met macht. Edellieden en de moderne Staat in de Bourgondisch-Habsburgse landen (1475-1530)*, Zutphen, 2001

M. JEAN, *La Chambre des comptes de Lille (1477-1667). L'institution et les hommes*, Paris, 1992 (*Mémoires et documents de l'Ecole des chartes*, 36)

A.J.M. KERCKHOFFS-DE HEIJ, *De Grote Raad en zijn functionarissen 1477-1531. Biografieën van raadsheren*, Amsterdam, 1980 (*Verzamelen en bewerken van de jurisprudentie van de Raad van Mechelen*)

F. KOLLER, *Au service de la Toison d'or (Les officiers)*, Dison, 1971

B. PETITJEAN, *Les conseillers de Philippe le Beau (1495-1506) d'après les comptes de la recette générale des finances. Essai de prosopographie*, mémoire de licence (inédit), Université catholique de Louvain, 1991

35. Cf. dans cette perspective l'étude récente de J. DUMOLYN et F. VAN TRICHT, *Adel en nobiliteringsprocessen in het laatmiddeleeuwse Vlaanderen : een status quaestionis*, dans *Bijdragen en mededelingen betreffende de geschiedenis der Nederlanden*, t. CXV, 2000, pp. 197-222.

Etudes récentes et approfondies consacrées à quelques conseillers

J.-M. CAUCHIES, *Baudouin de Bourgogne (v. 1446-1508), bâtard, militaire et diplomate. Une carrière exemplaire?*, dans *Revue du Nord*, t. LXXVII, 1995, p. 257-281

ID., *Dans les allées et les coulisses du pouvoir : Philibert de Veyré, diplomate au service de Philippe le Beau (†1512)*, dans J. PAVIOT (édit.), *Liber Amicorum Raphaël de Smedt*, t. III : *Historia (Miscellanea Neerlandica, XXV)*, Louvain-Paris, 2001, p. 133-152

H. COOLS, *Les frères Henri, Jean, Antoine et Corneille de Glymes-Bergen : les Quatre Fils Aymon des Pays-Bas bourguignons*, dans *Publication du Centre européen d'études bourguignonnes (XIVe-XVIe s.)*, n° 41 : *Rencontres d'Edimbourg-Glasgow (28 septembre au 1er octobre 2000). Le héros bourguignon : histoire et épopée*, 2001, p. 123-133

J. PAVIOT, *Philippe de Clèves, seigneur de Ravestein. L'Instruction de toutes manières de guerroyer (...) sur mer...*, Paris, 1997 (*Bibliothèque de l'Ecole des Hautes Etudes. Sciences philologiques et historiques*, 333)

J. THEUROT, *Dole. Genèse d'une capitale provinciale. Des origines à la fin du XVe siècle. Les structures et les hommes*, Dole, 1998 (*Cahiers dolois*, 15 et 15bis), t. I, p. 470-475, et t. II, p. 981-987 : Jean Carondelet